

Le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 06 contre 04 abstention 0

Présents : Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Denis ZUCCONE, Sébastien DRION, Monique BARDET, Laurent GEVAUX.

Absent, excusé : François THABUIS et Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.
François THABUIS donne son pouvoir à Sébastien DRION.

Denis ZUCCONE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de l'eau 2025. DEL_11442024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs et prestations du service d'eau pour l'année 2025.

Sur proposition du Conseil Municipal et pour tenir compte des frais importants d'entretien et d'amélioration du réseau d'eau,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :**

↳ **De facturer** à tout pétitionnaire d'une autorisation de construire un abonnement initial de **350 €**. A l'issue des travaux, un compteur individuel sera installé par les soins de la Commune et la comptabilisation de la consommation réelle deviendra effective à dater de la pose de ce compteur définitif.

↳ **De fixer les tarifs suivants :**

a) <u>Redevance annuelle</u>	
* abonnement	95,52 €
* consommation :	
- De 0 à 200 m3	1,99 €/m3
- Plus de 200 m3	1,17 €/m3
* Redevance « consommation d'eau potable », au taux fixé par l'Agence de l'Eau :	0,43 €/m3
* Redevance « performance des réseaux d'eau potable », au taux fixé par l'Agence de l'Eau :	0,01 €/m3

b) Participation pour dépose et pose d'un compteur :

* dépose d'un compteur : 155 €
* repose d'un compteur : 155 €

c) Remplacement de compteurs d'eau :

* compteur d'eau gelé ou détérioré, venant du fait de l'abonné 200 €

d) Fermeture « temporaire » du branchement d'eau :

100 €

↳ La facturation de la participation pour dépose et pose d'un compteur

Elle sera facturée à tout propriétaire qui en fait la demande. La vanne sera obligatoirement fermée et bloquée.

Le Bouchet-Mont-Charvin, le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.




Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis ZUCCONE.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 17/12/2024,
- de sa publication le 17/12/2024.

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.


